

Résolution présentée par la délégation d'Interpol

Thème	Conflits et sécurité internationale
Concerne	Mise en place d'une police des polices régie par Interpol
L'Assemblée Générale,	
Remarquant	l'existence de dérives quant aux Droits de l'Homme et de la corruption au sein de certaines polices locales (Cf. DUDH: violation de l'Article 9),
Déplorant	la négligence de l'ONU face au non-respect des Droits de l'homme par des forces de l'ordre,
Soulignant	la trop vaste liberté laissée aux polices locales quant aux arrestations,
Dénonçant	l'utilisation des notices d'Interpol de manière frauduleuse afin de procéder à des arrestations, sans fondement, d'opposants politiques,
Signalant	la déficience de contrôle des notices d'arrestations mandées par les polices locales,
Estimant	que notre organisation est en mesure de mettre fin aux arrestations arbitraires,
Décide	de la création de brigades composées d'agents d'Interpol présents dans les polices locales de chaque Etat, en contact direct avec elles, mais aussi avec l'Organisation; <ul style="list-style-type: none">- d'instaurer un agent d'Interpol pour mille agents de police locale;- de contrôler assidûment les notices revendiquées par les polices locales;- de superviser le respect des Droits de l'Homme par les forces de l'ordre;- de solliciter un financement de 10% du budget total de cette structure de contrôle à l'ONU, le 90% étant assuré par des privés;- de mettre Interpol au service de l'ONU afin d'aider cette dernière à lutter contre l'irrespect des Droits de l'Homme.

Le texte français fait foi